



**RÉUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL SÉANCE DU
20 MARS 2026**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de Mars, à dix-huit heures précise le Conseil Municipal de la Commune de Durance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DA DALT, Maire.

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs BONNE Lisa, BOYER Elodie, BOUYSSOU Philippe, DA DALT Sylvain, DAUDE LAGRAVE Patrick, DUPRET-BOUYSSOU Delphine, HARRAULT Emmanuel, LESCOUT Patrice, MENTREAU Naïs, SANGALLI Michèle, SUAREZ Léo.

Absents :

Secrétaire de séance : Madame BONNE Lisa

Date de la convocation : 16 mars 2026

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Election du Maire

L'assemblée est présidée par Monsieur HARRAULT Emmanuel, le plus âgé des membres du conseil municipal.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé dans l'urne. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Monsieur Sylvain DA DALT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire et a été immédiatement installé.

Vote de nombre d'adjoints

Monsieur le Maire propose aux élus de voter deux postes adjoints. Après débat, les élus votent à l'unanimité deux postes d'adjoints pour la commune de Durance.

Elections des adjoints

Monsieur le Maire préside l'élection des adjoints.

Vote du premier adjoint : après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé dans l'urne. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Monsieur SUAREZ Léo et Monsieur DAUDE LAGRAVE PARTICK se présentent au poste de premier adjoint

Monsieur SUAREZ Léo, ayant obtenu 9 voix contre 2 voix pour Monsieur DAUDE LAGRAVE Partick, est proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

Vote du deuxième adjoint : après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé dans l'urne. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Madame SANGALLI Michèle ayant obtenu la majorité absolue est proclamée deuxième adjointe et a été immédiatement installée.

Vote des indemnités des élus

Monsieur le Maire indique qu'il convient de voter avec effet au 22 mars 2023 une indemnité de fonction au maire et adjoints ayant au moins une délégation.

Les élus votent à l'unanimité le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- Maire : 28,10 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 1ère adjointe : 10.89 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 2ème adjointe : 10.89 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Délégations de fonctions aux adjointes

Monsieur le Maire propose aux élus de déléguer les compétences aux adjoints comme suit :

Premier adjoint, SUAREZ Léo :

- *Délégation de fonction et de représentation en cas d'absence du Maire*
- *Délégation de signature en cas d'empêchement du Maire dont pièces comptables et budgétaires*
- Dynamisation des services communaux
- Urbanisme
- Voirie communale et signalisation routière
- Affaires juridiques et sociales
- Relations aux entreprises (et approbation des devis)
- Cimetière communal

Deuxième adjointe, SANGALLI Michèle :

- *Délégation de fonction et de représentation en cas d'absence du Maire et du premier adjoint*
- *Délégation de signature en cas d'empêchement du Maire et du premier adjoint dont pièces comptables et budgétaires*
- Gestion des bâtiments communaux
- Affaires scolaires
- Locations immobilières
- Associations du village
- Voirie communale et signalisation routière
- Suivi des travaux et de l'entretien du village
- Festivités
- Elections

- Elections

Le conseil municipal approuve ces délégations.

Vote des commissions communales

Monsieur le Maire propose une ébauche des différentes commissions communales. Après débat et souhait de chacun des élus, les commissions communales sont délibérées comme suit :

Appel d'offre	DA DALT Sylvain SUAREZ Léo SANGALLI Michèle
Sports, loisirs, culture, patrimoine et cérémonie	BOUYSSOU Philippe MENTREAU Naïs BOYER Elodie HARRAULT Emmanuel
Affaires scolaires	DA DALT Sylvain SANGALLI Michèle BOYER Elodie MENTREAAU Naïs BONNE Lisa
Entretien, aménagement et sécurisation du village, chemins ruraux	DA DALT Sylvain SUAREZ Léo SANGALLI Michèle LESCOUT Patrice HARRAULT Emmanuel BOUYSSOU Philippe
Urbanisme	DA DALT Sylvain MENTREAU Naïs DUPRET BOUYSSOU Delphine
EAU 47	DA DALT Sylvain SUAREZ Léo DUPRET BOUYSSOU Delphine
Finances	DA DALT Sylvain SUAREZ Léo SANGALLI Michèle DAUDE LAGRAVE Patrick HARRAULT Emmanuel

Vote des délégués syndicaux

Monsieur le Maire propose une ébauche des différents délégués communaux. Après débat et souhait de chacun des élus, les délégués syndicaux sont votés comme suit :

	Titulaires	Suppléants
EAU 47	DA DALT Sylvain BOUYSSOU Philippe	DUPRET BOUYSSOU Delphine
TE47	DA DALT Sylvain SUAREZ Léo	SANGALLI Michèle LESCOUT Patrice
SIVU Chenil Fourrière	BOYER Elodie	MENTREAU Nais
SCOT	DA DALT Sylvain	DAUDE LAGRAVAVE Patrick
CORRESPONDANCE DEFENSE	HARRAULT Emmanuel	
Commission de contrôle des listes électorales	BONNE LISA DULOUBE Viviane BARDET Philippe	
Réfèrent déontologue élu local	CGD47	
Réfèrent incendie	DA DALT Sylvain SUAREZ Léo	

QUESTION DIVERSES

Pose de panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire aborde le sujet du permis concernant l'installation de panneaux photovoltaïques chez un habitant de la commune. Il rappelle qu'en 2024, une délibération avait été voté afin d'autoriser ce type d'installation dans un périmètre défini autour du bourg.
Dans le cas présent, l'habitation concernée se situe en dehors de ce périmètre. Par conséquent, l'installation de panneaux photovoltaïques est autorisée pour cet habitant.

France ADOT 47

Lors du conseil municipal, Monsieur le Maire explique qu'une association de dons d'organes a sollicité la commune pour obtenir une subvention.

Il rappelle aux nouveaux conseillers que, lors du précédent conseil, il avait été décidé de privilégier les associations locales, notamment celles qui participent déjà activement à des événements comme Octobre rose.

Dans cette logique, il est proposé de ne pas accorder de subvention supplémentaire à cette association. Les conseillers municipaux présents approuvent cette position et confirment leur volonté de soutenir en priorité les associations de la commune.

INTRAMUROS

Lors du conseil municipal, Madame SANGALLI Michèle a présenté IntraMuros, une plateforme de partage d'événements.

Les associations du village ont exprimé le souhait de bénéficier d'une formation à cet outil afin de pouvoir publier elles-mêmes les événements à venir dans la commune.

Le maire et ses conseillers ont approuvé cette proposition, Ils ont chargé Madame SANGALLI de prendre contact avec IntraMuros afin d'organiser prochainement une session de formation à la salle des fêtes

Dépôts sauvages

Lors du conseil municipal, une conseillère s'interroge sur l'appartenance du « chemin blanc », se demandant s'il relève de la commune, de la communauté de communes ou de l'ONF. Elle indique également avoir constaté des dépôts sauvages dans ce chemin et souhaite savoir quelles actions peuvent être entreprises.

Monsieur le Maire précise que ce chemin est de la compétence de l'ONF et qu'il leur revient donc de mettre en place des solutions pour mettre fin à ces dépôts sauvages ; Il reconnaît néanmoins pleinement l'existence et l'importance du problème.

Chasses aux œufs

Madame MENTREAU Naïs demande si la municipalité prévoit d'organiser cette année la chasse aux œufs de Pâques, en précisant que celle-ci doit avoir lieu dans une quinzaine de jours.

Compte tenu du franc succès rencontré l'an dernier, Monsieur le Maire et le conseil municipal approuvent à l'unanimité le renouvellement de cet événement. Il est toutefois rappelé que le délai de préparation est court, celui-ci n'étant que de quinze jours.

Il est décidé qu'une organisation sera mise en place dès lundi suivant afin de préparer cet événement.

CAUE47

Madame SANGALLI Michèle présente le CAUE47 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot et Garonne). Elle précise qu'il s'agit d'un organisme composé d'architectes et de paysagistes, chargé d'accompagner les collectivités dans leurs projets d'aménagement.

Elle informe le conseil qu'un rendez-vous est prévu avec cet organisme afin d'étudier et de proposer un projet de réaménagement de la place de la salle des fêtes ainsi que celle de l'église.

Monsieur LESCOUT Patrice évoque le litige actuellement en médiation avec un habitant de la commune ayant installé une terrasse sur le domaine public.

Monsieur le Maire précise que le projet de réaménagement des places débutera dans les prochains jours.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Conseil municipal

Monsieur DAUDE LAGRAVE Patrick demande à quelle date auront lieu les prochains conseils municipaux. Monsieur le Maire propose de maintenir leur tenue le mercredi. Toutefois, Monsieur DAUDE LAGRAVE Patrick précise qu'il préférerait le lundi, n'étant pas présent sur la commune le reste de la semaine. Après échange, Monsieur le Maire et les autres conseillers donnent leur accord pour déplacer les futurs conseils municipaux au lundi soir.

La séance est levée à 19 heures 36 minutes.

Fargali'



T. Dau de - 9

Apr